

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2020

Approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Les Granges-Gontardes pour permettre l'implantation d'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dite « LCJ3 » au lieu-dit « Bois des Mattes » porté par la Société Collectes Valorisation Énergie Déchets (COVED).

C'est le 17 mai que le Conseil Municipal de la commune de Les Granges-Gontardes s'est réuni pour la dernière fois sous la présidence de Michel APROYAN, maire de la commune jusqu'au 25 mai, date de l'élection de son successeur.

Le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 01 en date du 29/07/2019 d'engager la procédure de déclaration de projet visant à déclarer l'intérêt général du projet de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dite « LCJ3 » au lieu-dit « Bois des Mattes », et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 27 janvier 2020 au jeudi 27 février 2020 inclus, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable et considère que l'intérêt général du projet est démontré.

Considérant que le projet de mise en compatibilité du PLU justifie quelques adaptations pour tenir compte des observations formulées par les personnes publiques ou lors de l'enquête publique, qui ne sont pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la mise en compatibilité du PLU, pour permettre la réalisation du projet d'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dite « LCJ3 » au lieu-dit « Bois des Mattes » porté par la Société Collectes Valorisation Énergie Déchets (COVED).